

# Lutte contre le SDRP :

## Faites-vous dépister, vous bénéficierez d'une protection !

### Pourquoi ai-je intérêt à lutter contre le SDRP dans mon élevage ?

- 1- **Le SDRP coûte cher.** Même sans signes cliniques visibles, la circulation du virus dans un élevage représente une perte de près de 65 euros par truie et par an (perte de 7% de GMQ, augmentation des dépenses de santé et du taux de perte sevrage-vente...).
- 2- **Le SDRP potentialise les actions des autres pathogènes** présents dans un élevage : « Le sanitaire d'un élevage SDRP positif est toujours plus difficile à gérer » disent les vétérinaires.
- 3- **Au niveau collectif :**
  - Le SDRP est la maladie la plus lourde économiquement pour la filière porcine bretonne,
  - Les surinfections respiratoires provoquent une surconsommation d'antibiotiques coûteuse et qui fait du tort à l'image de la filière.

C'est pourquoi l'OVS Porc Bretagne met en place un programme SDRP consistant à :

- dans un 1<sup>er</sup> temps, assurer une protection des élevages négatifs pour les aider à se maintenir durablement indemnes,
- dans un 2<sup>nd</sup> temps, accompagner les éleveurs positifs qui le veulent, à se débarrasser de leur SDRP,
- participer à un programme de recherche pour lutter plus efficacement contre le SDRP à l'avenir,
- éviter l'introduction en Bretagne de nouvelles souches de SDRP encore plus pathogènes et déjà présentes en Europe.

Face aux conséquences économiques du SDRP, il est important que chaque éleveur connaisse la situation SDRP de son élevage en faisant un dépistage.



### Puis-je participer ?

**Oui, si mon élevage remplit les conditions suivantes :**

- Mon élevage est situé en Bretagne,
- J'ai des truies,
- Je ne vaccine ni les truies ni les charcutiers contre le SDRP depuis au moins 2 ans,
- Je ne suis ni sélectionneur ni multiplicateur,
- Je n'ai pas eu d'analyses SDRP positives depuis au moins 2 ans et je pense que mon élevage est indemne de SDRP.



### Quel intérêt ai-je à participer à cette action ?

**Si mon élevage est négatif et que je m'engage dans une charte, je bénéficie d'une protection particulière contre le SDRP :**

- Les reproducteurs que je reçois proviennent d'élevages contrôlés négatifs
- Dans toute la mesure du possible, dans le cadre de la charte, les camions ramassant mes animaux passent dans mon élevage en premier ou après être passé dans des élevages négatifs SDRP comme le mien.



### Comment participer ?

- J'en parle avec mon vétérinaire.
- Il réalise des prises de sang sur mes animaux pour confirmer la négativité de mon élevage vis-à-vis du SDRP ; prélèvements et analyses sont pris en charge par l'OVS Porc Bretagne.
- L'OVS Porc Bretagne s'engage à m'accompagner dans la protection sanitaire et le suivi régulier de la situation SDRP de mon élevage.
- Je m'engage à respecter des mesures de biosécurité.